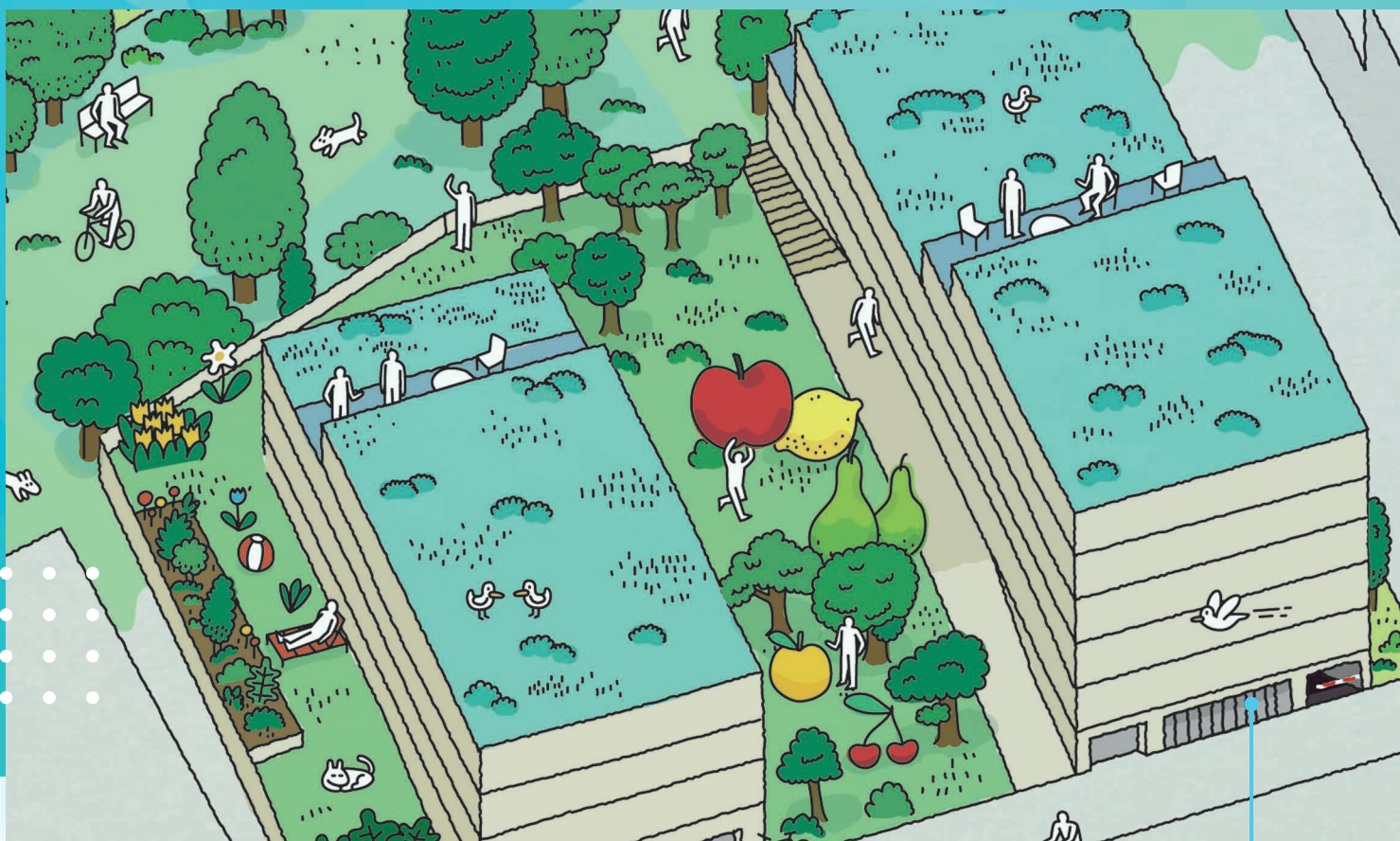


FORÊT DES GROUPE

UNE COOPÉRATIVE POUR ACCÉDER À MON LOGEMENT ?



UNE COOPÉRATIVE

La coopérative est une entité juridique constituée pour porter, financer, gérer un immeuble et mettre à la disposition de ses sociétaires (les coopérateurs) des logements et des espaces communs :

- avec un petit groupe de foyers, nous devenons collectivement propriétaires d'un immeuble à travers la société coopérative ;
- nous contractons, via la coopérative, un emprunt collectif longue durée afin de financer l'acquisition de notre immeuble ;
- de mon côté, j'acquiers des parts sociales dans la coopérative, et j'en deviens sociétaire ;
- ainsi, la coopérative me met à disposition un logement un logement moyennant un bail locatif ;
- je suis à la fois propriétaire et locataire de mon logement.

C'est une manière de répondre aux besoins de certains foyers bloqués dans leur parcours résidentiel, ne pouvant acheter selon une modalité classique : parcours de recours à l'emprunt difficile en regard du statut professionnel (CDD, intérim, indépendant, intermittent, retraite...) ou du besoin en grandes surfaces (malgré des ressources constantes).

C'est la possibilité d'accéder à un logement adapté à mes besoins et à mes capacités financières car le projet est conçu à partir du groupe, de ses moyens, de ses valeurs et de ses attentes.

C'est également une forme de gouvernance partagée où un coopérateur = une voix, à la différence de la copropriété.

PROPRIÉTAIRE EN COOPÉRATIVE

Un groupe d'habitants se rejoint sur des principes communs



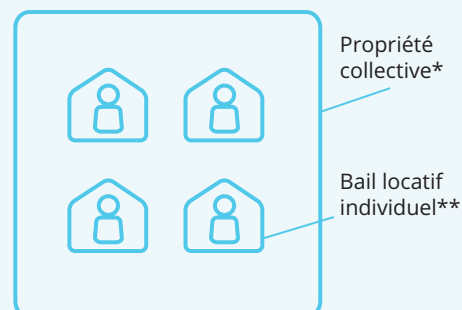
Constitution commune d'un apport financier

Le groupe contracte **un emprunt collectif** au nom de la coopérative



Propriétaire

Chaque membre du groupe a un double statut



***Associés coopérateurs**, nous sommes détenteurs de parts sociales. À ce titre, nous sommes collectivement propriétaires.
****Individuellement**, chacun bénéficie d'un bail locatif pour son logement et paye une redevance mensuelle.

Quelles sont les conditions pour participer à ce programme ?

Avant de m'engager dans la démarche, je rencontre l'accompagnateur Courtoisie urbaine. Je remplis un pack accueil afin de valider mes capacités financières, d'évaluer mes besoins et de m'assurer que le principe de la coopérative est clair pour moi. Je participe également à quelques rencontres avec les autres membres ou candidats afin de porter l'engagement commun. Je m'assure ainsi de partager les mêmes valeurs avec eux.

Comment se déroule le programme ? Comment suis-je accompagné ?

Je participe à un cycle d'ateliers continu. À raison d'un atelier par mois jusqu'à l'emménagement, je suis impliqué sur tous les aspects du projet immobilier. Je travaille en groupe avec les autres coopérateurs. Les partenaires du projet sont également intégrés dans cette dynamique et apportent leur appui technique. Il s'agit de l'architecte du projet, du groupement de promoteurs et de l'organisme bancaire auprès duquel la coopérative contractera un emprunt pour financer son projet immobilier.

Pour obtenir des renseignements et pour s'inscrire dans la démarche ou être positionné en liste d'attente, je prends contact avec Courtoisie urbaine :

@ contact@promoteurdecourtoisieurbaine.com

LAMOTTE

www.lamotte.fr



Brémond
des territoires
un regard

www.groupe-bremond.com

Courtoisie
Urbaine
de
Promoteur

promoteurdecourtoisieurbaine.com

